

Date de dépôt : 10 janvier 2011

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition du personnel de la FASe (animation socio-culturelle) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Rapport de majorité de M. Roger Golay (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Prunella Carrard (page 16)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Roger Golay

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1715, munie de 255 signatures, a été déposée au Grand Conseil le 17 décembre 2009. Le parlement a décidé de la transmettre à la Commission des pétitions pour traitement.

La commission susmentionnée a donc étudié cet objet lors de ses séances des 18 janvier, 8 et 15 février, 23 août, 6 et 13 septembre 2010, sous l'excellente présidence de M. Ivan Slatkine. Les procès-verbaux ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier. Nous le remercions vivement de son précieux concours.

En substance, les pétitionnaires considèrent que, depuis quelques années, la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat à l'égard des subventions allouées à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a eu pour effet de créer un déficit chronique, lequel a des conséquences considérables sur le bon fonctionnement des activités socioculturelles destinées aux jeunes du canton.

Par conséquent, les signataires de la pétition invitent les autorités politiques communales et cantonales à subventionner intégralement les postes budgétisés, y compris les mécanismes salariaux et autres droits découlant de la CCT, de compenser intégralement le déficit, d'augmenter les effectifs afin de pouvoir répondre aux besoins de la population, de doter de fonds propres la fondation pour lui donner une assise financière et une marge de pilotage.

De plus, les pétitionnaires demandent également à la FASE d'octroyer, pour l'ensemble du personnel, une compensation pour horaires hors cadre horaire administratif.

Pour obtenir tous les éléments nécessaires à l'étude de cette requête, la Commission des pétitions a procédé à plusieurs auditions.

Audition de M^{mes} Jelk-Peila, présidente du Cartel intersyndical, Cattani, MM. Vincent et Scheffre, représentants du Cartel intersyndical et des pétitionnaires, le 8 février 2010, relative aux pétitions 1706 à 1719.

D'emblée, M^{me} Jelk-Peila informe la commission que le Cartel intersyndical a été passablement occupé par des projets importants lors de la législature précédente.

Elle ajoute que le tribut payé par le cartel a été lourd. Elle mentionne ensuite que cette restructuration de l'Etat a entraîné une diminution du personnel, et ce pour des raisons économiques. Elle indique que cette réforme a taillé à coups de hache la dimension sociale. Elle rappelle par ailleurs que les besoins de la population augmentent en parallèle, raison pour laquelle des postes sont demandés. Elle explique encore que le cartel est attaché à un système de qualité qui apporte des solutions aux personnes en difficulté. Elle déclare que ces pétitions visent donc à corriger la diminution, tant en quantité qu'en qualité, de l'administration publique, en atténuant les effets de la crise. Elle remarque ensuite que le cartel relève un manque de solidarité certain dans la politique menée pour le social. Elle indique en outre que les impacts de la situation sur le personnel touchent la santé de ce dernier. Elle termine en déclarant que le cartel entend que ses pétitions soient prises en compte dans un délai à moyen terme.

M^{me} Cattani ajoute que les quatorze pétitions mettent en avant le fait que la population a largement augmenté, soit 40'000 personnes de plus entre 2007 et 2009, alors qu'au même moment des plans d'efficience diminuaient la quantité de personnel. Elle précise qu'une pétition par secteur a été nécessaire afin d'étayer l'argumentaire développé pour ces secteurs. Elle remarque qu'il est nécessaire d'augmenter les effectifs afin de supporter le vieillissement de la population, notamment dans le secteur médical et les EMS.

M. Vincent prend la parole et déclare que les enseignants n'arrivent plus à faire face, ce qui implique que les décrochages de jeunes se multiplient. Il précise que le problème est crucial. Il signale que l'on compte 700 nouveaux étudiants pour la rentrée 2010 pour une dizaine de postes seulement. Il déclare encore que la proposition du cartel est chiffrée.

M. Scheffre remarque ensuite que l'administration centrale a été ciblée par la restructuration du Conseil d'Etat. Il ajoute que deux services, soit la Protection des mineurs et le Service de tutelle pour adultes se trouvent dans une situation très inquiétante. Il mentionne que le nombre de dossiers ne fait qu'augmenter et qu'il n'est plus possible de faire face aux besoins. Il rappelle en outre que les réformes informatiques ne répondent pas non plus aux attentes.

Un commissaire PDC demande si le cartel a déjà utilisé cette démarche politique par le passé. Il rappelle ensuite qu'entre 2000 et 2005, le nombre de postes a augmenté. Il précise en outre que le DIP a toujours été considéré comme une priorité. Il se demande enfin pourquoi intervenir maintenant.

M^{me} Jelk-Peila répond que chaque période a ses caractéristiques et que certains biais ne fonctionnent pas forcément. Elle signale ensuite que le cartel n'est pas certain du nombre de postes supplémentaires nécessaires. Elle rappelle encore que de nombreux postes ont par ailleurs été créés, mais aucun sur le terrain.

M. Vincent déclare encore que le cartel est une mosaïque qui observe les besoins, lesquels se déclinent en fonction des services.

Un commissaire Socialiste déclare que trois pétitions touchent la santé, sept le DIP, trois le social et une la police. Il se demande alors s'il faut dissocier le traitement de ces pétitions ou si elles doivent toutes être traitées globalement.

M^{me} Jelk-Peila répond, à l'égard du GIAP, qu'il y a des manques importants et que le taux d'encadrement doit être revu. Elle pense qu'il faudrait que ces pétitions soient traitées de manière dissociée.

Un commissaire libéral demande comment le cartel parvient à une demande de 2000 postes. Il demande ensuite s'il est réaliste de dire que tous les services de l'Etat ne sont pas forcément accessibles par toute la population aujourd'hui.

M^{me} Jelk-Peila acquiesce et déclare que la société a changé.

M. Scheffre explique que sur la méthode, les syndicats sont présents dans les services, ce qui permet de chiffrer précisément les besoins selon les secteurs. Il ajoute qu'une extrapolation a ensuite été calculée. Il évoque alors

le service des tutelles et déclare que lorsqu'une personne ne peut plus encaisser son chèque le vendredi mais seulement le mardi suivant, les problèmes surgissent.

Un commissaire PDC remarque qu'il est nécessaire de se rappeler que plusieurs facteurs entrent dans le calcul du taux d'encadrement, et que ce dernier au final a diminué.

M^{me} Cattani mentionne encore qu'un travail important effectué par des groupes de militants a été fait derrière chacune de ces pétitions. Elle ajoute que les demandes qui sont faites ne sont en outre pas optimales mais plutôt faibles par rapport à la réalité.

Un commissaire Libéral demande s'il serait nécessaire de renvoyer ces pétitions en commission spécialisée.

M^{me} Cattani acquiesce.

Un commissaire Vert demande quel serait le chiffre optimal.

M^{me} Jelk-Peila ne peut guère répondre.

Un commissaire Libéral demande si les pétitionnaires ont recherché des pistes pour diminuer le personnel administratif. Il ajoute que ces 2000 postes reviendraient au final à 200 millions. Il mentionne qu'il serait donc nécessaire de trouver cet argent.

M. Scheffre indique que le cartel souhaite que les missions du service public soient respectées.

Une commissaire Radical se demande s'il n'y a pas, au sein de la fonction publique, une levée de boucliers demandant des postes afin de pouvoir atténuer les réformes.

M^{me} Jelk-Peila répond par la négative. Elle répète que les postes demandés sont en lien direct avec la population. Elle remarque en outre qu'il est assez piquant de vouloir diminuer la fiscalité au même moment.

M. Scheffre rappelle que ces réformes sont vieilles de quatre ans. Il ajoute qu'il y aurait sans doute d'autres critiques à formuler sur ces réformes.

M^{me} Cattani rappelle alors que la loi votée sur le contrôle des finances est une véritable machine à travail administratif. Elle ajoute que cela provoque un appauvrissement de la réflexion sur les politiques publiques.

Le président remercie les représentants du cartel qui se retirent à 18h40. Il entame ensuite un tour de table.

Un commissaire PDC se déclare opposé à un renvoi de ces pétitions en commissions spécialisées. Il ajoute qu'il n'y a aucune raison pour ce faire, et il rappelle que la Commission des pétitions est habilitée à effectuer ce travail.

Il pense par ailleurs qu'il convient de traiter ces pétitions avec sérieux. Il propose donc que la commission se penche de manière plus approfondie sur ces textes et auditionne les départements idoines.

Un commissaire UDC propose d'auditionner chaque chef de département.

Un commissaire Vert remarque que ces pétitions sont précises et que le caractère généraliste de la commission nécessite de les renvoyer en commissions spécialisées.

Un commissaire Radical indique qu'il y a des problèmes réels mais il ne croit pas qu'ajouter des postes permette de résoudre tous les problèmes. Il pense, cela étant, que c'est à la Commission des pétitions de s'occuper de ces textes.

Un commissaire MCG partage l'avis que la Commission des pétitions doit traiter les pétitions émanant du Cartel Intersyndical avec un regard différent par rapport aux commissions spécialisées.

Une commissaire Socialiste remarque que la commission doit se déterminer sur la pertinence de ces pétitions. Elle ajoute que son groupe entend renvoyer ces objets en commission spécialisée. Elle rappelle en l'occurrence que cela s'est déjà fait par le passé et elle mentionne que certaines commissions travaillent déjà certainement sur ces thématiques.

Un commissaire Libéral remarque qu'il y a des faits précis qu'il aimerait connaître pour pouvoir se déterminer. Il remarque cela étant que nombre de réponses du cartel sont restées très floues.

Un commissaire Vert signale avoir également de nombreuses questions mais il ne croit pas que tenir 18 séances sur ces pétitions soit un choix très raisonnable. Il pense que c'est même une question de crédibilité. Il ajoute qu'il vaut mieux renvoyer ces pétitions dans les commissions spécialisées.

Le président propose alors de reprendre cette discussion lors de la prochaine séance.

Séance du 15 février 2010

Le président rappelle les diverses propositions émises à la dernière séance.

Un commissaire Vert déclare que son groupe maintient sa position puisque certains sujets sont traités dans d'autres commissions. Un autre commissaire Vert indique que les commissions spécialisées sont plus aptes.

Un commissaire MCG remarque que la Commission des finances est débordée. Il signale qu'il y aurait encore la Commission ad hoc du personnel qui pourrait s'occuper de ces pétitions.

Un commissaire Socialiste répond que le débat s'est déroulé rapidement sans concertation au sein des groupes. Il ajoute que la proposition de son groupe demeure quant au renvoi en commissions spécialisées de ces pétitions. Il précise ne pas approuver un renvoi en Commission des finances puisque cela occulterait certains aspects. Il pense par ailleurs qu'il faut ranger ces pétitions dans trois ou quatre problématiques.

Un commissaire Libéral réaffirme la position de son groupe, soit de maintenir ces pétitions à la Commission des pétitions.

Le président passe alors au vote d'un renvoi de ces pétitions en commissions spécialisées :

Pour : 4 (2 S, 2 Ve)

Contre : 10 (3 R, 1 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Un commissaire UDC propose alors de grouper les pétitions thématiquement et d'auditionner les directeurs de départements concernés.

Plusieurs commissaires acquiescent.

Un commissaire MCG déclare qu'il faudrait également entendre les représentants du cartel ou des associations concernées lors du traitement de chaque pétition.

Le président en prend note.

Un commissaire MCG propose d'entendre dans un premier temps le Conseil d'Etat et l'OPE.

Un commissaire Socialiste ne voit pas l'intérêt d'entendre l'OPE puisque c'est une question politique. Il déclare ensuite qu'il faudra tôt ou tard traiter ces pétitions une à une. Il n'aimerait pas que le travail soit bradé.

Un commissaire Libéral intervient et déclare qu'il faut en premier lieu entendre les chefs de service.

Un commissaire PDC acquiesce et remarque qu'il faudra décider par la suite des auditions du cartel.

Un commissaire Radical pense qu'il y aura des redites.

Le président mentionne que le cartel a déposé 14 pétitions et il remarque qu'il peut donc être auditionné 14 fois.

Un commissaire MCG pense que réentendre le cartel n'est pas inutile.

Un commissaire Radical mentionne qu'il faudra donc également entendre les chefs de départements 14 fois.

Le président suggère alors de procéder à l'audition des pétitionnaires et du Conseil d'Etat par groupes de pétitions classées thématiquement. Il rappelle qu'il est également nécessaire de traiter des pétitions suivantes. Il propose alors de siéger trois heures de temps à autre. Il procède alors au rangement des pétitions par thème :

P 1706 : M. Unger - P 1707 : DIP - P 1708 : DIP - P 1709 : M. Unger
P 1710: M. Longchamp - P 1711: DIP - P 1712: M. Longchamp
P 1713 : M. Hiler - P 1714 : DIP - P 1715 : DIP - P 1716: Mme Rochat
P 1717: M. Longchamp - P 1718 : DIP - P 1719 : DIP

Séance du 23 août 2010

Audition de M. Ferrière, représentant du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.

M. Ferrière déclare que la FASE est dans une situation plus compliquée que le GIAP. Il rappelle qu'elle recoupe des lieux d'accueil, des lieux de loisirs, des UAP, des ludothèques, etc. Il ajoute que la subvention augmente d'année en année. Il explique alors que les communes ont déposé beaucoup de demandes ces dernières années et que l'Etat a limité sa participation. Il ajoute que les activités subventionnées par les communes se sont développées progressivement et que les centres de loisirs qui relèvent du canton se retrouvent avec une hausse considérable du nombre d'enfants. Il déclare que la subvention du canton ne permet plus d'assumer cette hausse, raison pour laquelle les prestations sont diminuées. Il rappelle en outre que la FASE n'a pas de fonds de réserve et qu'elle est directement tributaire des subventions. Il ajoute qu'il n'y a plus de remplacements et que les postes vacants ne sont plus renouvelés. Il pense qu'il est important de revoir ces différents points.

Un commissaire Socialiste aimerait plus de détails sur les financements et la refacturation faite aux communes.

M. Ferrière répond que dans les faits, les communes qui souhaitaient ce travail de proximité se sont mises à financer à 100% les activités qu'elles choisissaient, ce qui a entraîné un déséquilibre croissant par rapport aux prestations cantonales.

Un commissaire Libéral est étonné de ne pas voir autour de la table de notre commission des parents d'élèves et des représentants des communes.

M. Ferrière remarque que les constats qui ont été évoqués ont été faits en enquêtant sur les conditions de travail du personnel. Il précise qu'il s'agit

d'une pétition du personnel afin d'éviter les critiques portant sur une éventuelle instrumentalisation des parents.

Un commissaire Radical remarque qu'il y a eu une augmentation de 22 postes à la FASE et il se demande si cela ne suffit pas.

M. Ferrière répond par la négative en mentionnant qu'il s'agit soit de postes au sein de la direction, soit inhérents à l'ouverture de nouveaux lieux. Il ajoute que cette augmentation ne rattrape en aucun cas les baisses de ces dernières années.

Le président remarque qu'il y a donc eu une réelle diminution des effectifs.

M. Ferrière acquiesce en déclarant qu'il y a eu une baisse de 133 postes à 127. Il rappelle en l'occurrence que les centres de loisirs fonctionnent avec de très petites équipes et que diminuer la masse salariale dans ce contexte entraîne des conséquences très importantes.

Audition de MM. Claude Dupanloup et Alain-Dominique Mauris, représentants de la FASE

M. Mauris prend la parole en annonçant que M. Dupanloup prend sa retraite la semaine prochaine. Il rappelle ensuite que la FASE est en pleine réorganisation et compte 700 collaborateurs, sa mission étant d'assurer la cohésion sociale. Il précise que cette institution est unique en Europe mais qu'elle doit être modernisée et ses moyens coordonnés. Il remarque qu'en l'état il est difficile de travailler dans le stratégique alors que la FASE est non seulement un instrument de prévention mais encore d'éducation. Il rappelle que les juges donnent à présent des mandats à la FASE afin de suivre des jeunes ayant commis des actes de délinquance. Il mentionne qu'il est donc nécessaire d'avoir des moyens pour financer les nouveaux postes. Il pense qu'une clé pourrait être la collaboration interinstitutionnelle. Il indique encore que la pétition le touche bien évidemment. Il déclare que la FASE a refusé de licencier du personnel et qu'elle se trouve donc dans le rouge depuis plusieurs années, ce qui implique que ce sont des prestations qui sont diminuées. Il rappelle encore que la fondation ne possède pas de fonds.

M. Dupanloup intervient et déclare que la coordination des moyens est un aspect très important de la problématique. Il pense qu'il est nécessaire que la FASE se décentralise par secteur pour ce faire. Il mentionne qu'il est possible de rejoindre la pétition notamment en raison des besoins nouveaux qui se dessinent à l'égard des projets d'urbanisation. **Il pense qu'il faudrait une vingtaine de postes supplémentaires dans la perspective 2014. Il répète qu'il faut se coordonner avant de dénombrer les besoins nécessaires.** Il

évoque encore le déficit et déclare qu'il représente un handicap important, lequel ne peut pas être résolu puisque la fondation ne possède pas de fonds de dotation.

Le président remarque qu'ils sont donc d'accord avec le cartel.

M. Mauris répond que la FASE a 700 000 F de manque.

Une commissaire Radical remarque que l'argent va à la FASE et est ensuite redistribué. Elle se demande alors ce qu'il en est des centres de loisirs et si les pôles administratifs de ces derniers vont être réorganisés.

M. Mauris répond que la FASE paie les salaires et que les communes prennent en charge les locaux et les différentes activités.

La même députée remarque que les communes choisissent donc les activités qu'elles souhaitent développer.

M. Mauris acquiesce et explique que les populations sont différentes, ce qui influe sur les activités. Il remarque que c'est tout une culture d'institution qu'il faut développer.

Un commissaire Socialiste revient sur les invites de la pétition et demande ce qu'il faut penser du respect de la convention collective à l'égard du déficit.

M. Mauris répond que la FASE est liée à la convention collective et est obligée de payer les salaires. Il précise que sur le budget global de 40 millions, **la FASE enregistre un déficit de 200 000 F à 300 000 F par année**. Il mentionne que c'est une vraie préoccupation. Il signale qu'il serait imaginable de trouver 500'000 F si les salaires n'étaient pas indexés, mais il remarque que ce n'est pas possible.

Un commissaire Libéral remarque que l'Etat oblige la FASE à adhérer à des CCT, mais qu'il ne suit pas derrière avec les financements.

M. Dupanloup répond que c'est la raison pour laquelle il a fallu trouver des solutions.

Un commissaire Socialiste demande si des prestations ont été supprimées.

M. Mauris acquiesce en mentionnant que des engagements ont été retardés. Il rappelle alors que la FASE établit un plan d'allocation des ressources en fonction de critères. Il précise que ce travail s'est réalisé avec les présidents des associations et les communes.

Le même commissaire Socialiste remarque que la FASE a donc pu régler la situation en faisant du bricolage au niveau des ressources humaines.

M. Mauris répond que ça n'a pas été uniquement sur cet aspect que les efforts ont été fournis mais également sur les horaires des centres qui ont été revus à la baisse.

Un commissaire Radical demande si la FASE a prévu des solutions pour doter la fondation d'un capital.

M. Mauris répond que la FASE en parle à l'Etat et aux communes, et qu'il est difficile de s'adresser aux privés pour cela puisqu'il ne s'agit pas d'un projet concret.

Un commissaire Radical demande quel serait le montant de ce capital de dotation.

M. Mauris ne sait pas exactement mais il mentionne qu'il est question de quelques dizaines de millions.

M. Mauris évoque alors le développement des nouveaux quartiers et déclare qu'il ne peut que craindre le futur puisque rien n'est envisagé en termes de cohésion sociale dans les projets.

Une commissaire Socialiste demande si la coordination qui a été évoquée relève de postes ou d'outils de travail. Elle se demande également si la FASE constate une augmentation des besoins.

M. Mauris répond que le projet de gouvernance prévoit des postes supplémentaires. Il rappelle qu'il faut pouvoir coordonner et gérer 700 collaborateurs. Il mentionne ensuite que les niches de précarité sont plus importantes qu'au préalable, et que les jeunes sont de plus en plus en demande de suivi.

Un commissaire Libéral remarque que les politiques devraient faire le nécessaire. Il évoque le sport et il se demande quelle est la politique de la jeunesse de la FASE.

M. Mauris répond que ce sont les politiques qui doivent la définir. Il mentionne, cela étant, qu'une meilleure coordination des moyens et des institutions permettrait de récupérer des jeunes en difficulté. Il ajoute que lier le sport avec le social est un projet formidable car les résultats de ce type sont généralement très positifs.

Un commissaire Libéral remarque que l'Etat a bloqué sa subvention depuis 2008. Il se demande dès lors comment la FASE fait pour payer les salaires.

M. Mauris répond que les heures ont été diminuées, mais il craint qu'à terme il faille se séparer de collaborateurs.

Le président remercie alors M. Mauris et M. Dupanloup qui se retirent.

Séance du 6 septembre 2010

Audition de M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique.

M. Beer rappelle que le contrat de prestations n'était pas signé par le conseil de fondation en 2009, ce qui a entraîné la création d'une nouvelle loi pour changer les majorités au sein de ce conseil, le but étant d'assurer le financement. Il rappelle ensuite que le système de gouvernance est en évolution avec une sectorisation. Il remarque que ces changements se sont faits avec l'accord de tous les partenaires. Il mentionne donc que s'il y a des soucis, la subvention est toutefois adaptée régulièrement. Il rappelle en outre que les UAP ont été ajoutés et que la mission a donc été étendue et adaptée.

Un commissaire radical remarque que l'absence de fonds propre est un problème et il se demande si la dotation d'un fonds de ce type est envisagée.

M. Beer répond que cette idée n'est pas la tasse de thé de l'ICF et du Grand Conseil. Il remarque, cela étant, qu'une adaptation est prévue. Il ajoute, si cette dotation était effectuée, qu'il faudrait bien vérifier l'équilibre avec les communes. Il précise qu'il ne faudrait pas non plus qu'un projet de désengagement se fasse jour au même moment.

Un commissaire MCG remarque que le système précédent fonctionnait bien. De plus, on apprend que le pouvoir judiciaire confie des missions de réinsertion pour des jeunes en difficulté.

M. Beer signale que le Conseil d'Etat a pour tâche d'organiser le contrôle, ce qu'il fait avec le SPMI. Il rappelle que 670 000 F par année sont octroyées à la FASE à cet égard, ce qui n'a rien à voir avec sa mission de base.

Une commissaire Socialiste demande si ce n'est pas lâcher la FASE que de ne pas contribuer avec les communes au subventionnement d'un certain nombre d'entités.

M. Beer répète qu'il y a une adaptation de la subvention qui est prévue. Il ajoute accorder une grande attention aux heures d'ouverture des centres. Il explique ensuite qu'il n'y a pas de solidarité entre les centres puisque les organisateurs ne sont pas les éléments hiérarchiques des collaborateurs. Il rappelle par ailleurs qu'il y a eu de telles crises dans certains centres que ceux-ci ont dû fermer quelques temps. Il pense qu'il convient donc de mettre en place une organisation selon les règles du service public. **Il signale encore que si une entité est subventionnée à 85%, ses mécanismes salariaux seront également financés à 85%.** Il explique encore que sans aucune adaptation des tarifs, le niveau de dépendance à l'Etat ne peut qu'augmenter. Il mentionne alors que le véritable problème

relève des nouvelles constructions prévues dans le développement urbain pour lesquelles il faudra créer des structures.

Séance du 13 septembre 2010

Débat

Un commissaire MCG remarque que, face aux inquiétudes exprimées par les pétitionnaires dans la P 1715, M. Beer a fourni des réponses rassurantes sur l'avenir et le bon fonctionnement de la FASE. Il propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une députée Socialiste rappelle les problèmes qui se posent à l'égard du fonds propre qui n'existe pas, et des salaires. Elle propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le président passe au vote du dépôt de cette pétition :

Pour : 10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 5 (3 Ve, 2 S)

M. Golay est nommé rapporteur.

M^{me} Carrard annonce un rapport de minorité.

Le dépôt des rapports est fixé au 30 novembre et leur traitement en catégorie II.

Mesdames et Messieurs les Députés,

La majorité de la Commission des pétitions invite le Grand Conseil à déposer la pétition 1715 sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition

(1715)

du personnel de la FASE (animation socio-culturelle) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant :

- que la FASE n'a aucun fonds propres, et qu'elle dépend donc intégralement de ses subventionneurs, Etat et Communes (avec la part résiduelle des ressources des Centres) ;
- que toute insuffisance de subvention se traduit immédiatement sur le terrain, puisque les charges de personnel représentent le 96 % des charges, et le personnel de terrain le 95% du personnel ;
- que la FASE vit un déficit chronique de financement depuis plus d'une législature, l'Etat imposant des restrictions à la subvention et n'assumant donc pas, avec les Communes, la totalité des charges budgétées. Ce qui amène la FASE à réduire les effectifs sur le terrain, et donc les prestations et les conditions de travail, ainsi qu'à augmenter les participations des usagers et des Centres de Loisirs (CL) ;
- que la FASE est divisée en une multitude de petites équipes distinctes (42 CL et 17 équipes TSHM sur 33 Communes) dans lesquelles le nombre de postes est restreint (moyenne de 4 postes fixes par lieu, toutes fonctions confondues), et que les marges d'économies d'échelle sont inexistantes ;
- que les restrictions ont imposé une baisse des effectifs, dès 2005 pour les animateurs-trices CL (-5.3%), et pour les moniteurs-trices CL (-3.75%), dès 2006 pour les secrétaires et comptables CL (-15.3%), dès 2007 pour les TSHM (-9.3%) et les moniteurs TSHM (-33%), les autres fonctions n'étant pour l'instant pas touchées (*source: rapports d'activités FASE*).
- qu'à la rentrée 2008, cette situation a amené le Bureau à décider de mesures radicales telles que suppression des Centres aérés d'automne (que le Conseiller d'Etat a évidemment dû faire annuler), non remplacement des postes vacants et des absences, puis réduction systématique des postes en cas de renouvellement ou leur vacance pour plusieurs mois ;

- qu'il est à craindre que pour 2010, le même scénario se reproduise (insuffisance de financements, restrictions sur les postes d'animation, autres mesures d'économies sur les postes ou les prestations) ;
- que chaque année, la création et le financement de nouvelles prestations demandées par les Communes ou l'Etat (UAP, ludothèques, etc.) font croire à une augmentation de budget (et donc au maintien des prestations). En réalité, elles gommant les diminutions imposées dans les effectifs et budgets globaux aux secteurs et aux fonctions mentionnés ci-dessus ;
- que pendant ces mêmes années, la population a, à l'inverse des postes, continué à croître (2.82% depuis 2005), et, avec d'autres facteurs, augmenté par conséquent les besoins en matière d'intégration et de prévention auxquels les CL, TSHM et autres fonctions de la FASe sont appelés à répondre ;
- que chaque année, les comités d'associations de Centres se censurent, vu la situation budgétaire, pour demander des postes pour de nouveaux besoins ;
- que ces restrictions budgétaires augmentent les charges de travail (faire plus, puisque la population augmente, mais avec moins), avec une incidence sur la qualité des prestations ;
- que dans le cadre du dernier renouvellement de la CCT, ces restrictions budgétaires entraînent également le refus d'étendre le droit à des compensations pour horaires hors cadre (dit arythmiques), au personnel administratif et technique, aux moniteurs-trices, aux nettoyeurs-nettoyeuses, aux ludothécaires, etc., au mépris de l'égalité de traitement, alors que ce droit existent pour les animateurs-animateurices socioculturel-le-s

Pour toutes ces raisons, nous, personnel de la FASe soussigné, soutenons les demandes et revendications du Cartel intersyndical de la fonction publique et du secteur subventionné, et demandons en particulier :

à l'Etat et aux Communes

- un **subventionnement annuel intégral**, par l'Etat et les Communes, des postes budgétés, y compris les mécanismes salariaux, ainsi que des autres droits découlant de la CCT ;
- la **compensation intégrale du déficit** lié aux mancos de subventionnement des années antérieures et qui oblige encore aujourd'hui la FASE à tailler dans les prestations ;
- afin de pouvoir répondre aux besoins de la population et remplir notre mandat, une **augmentation des effectifs** en rapport avec l'augmentation de la population, sur la base 2005 (Centres), 2006 (secrétaires et comptables) et 2007 (TSHM et moniteurs), correspondant aux postes supplémentaires (par rapport aux effectifs 2008) suivants : 10.8 postes d'animateurs-trices CL, 3.8 postes TSHM, 5.5 postes moniteurs-trices CL, 6.5 postes moniteurs-trices TSHM, et 4.5 postes secrétaires et comptables, soit 31 postes supplémentaires pour le total de ces fonctions (à ajouter à la base des postes 2008) ;
- une **dotation de fonds propres** de la FASE nécessaire et suffisante pour lui donner une assise financière et une marge de pilotage ;

à la FASE

- octroi, pour **l'ensemble du personnel de la FASE** (y compris personnel administratif et technique, moniteurs-trices, nettoyeurs-nettoyeuses, ludothécaires, ASE, etc.), par égalité de traitement, **d'une compensation pour horaires hors cadre horaire administratif** (7h-19h du LU au VE), dits aussi "horaires arythmiques", selon des modalités à définir dans le cadre de la CCT, comme c'est déjà le cas depuis longtemps pour les animateurs-animatrices socioculturel-le-s

N.B. 255 signatures
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Date de dépôt : 30 novembre 2010

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Prunella Carrard

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis quelques années, la FASE a vu un nombre croissant d'enfants et d'adolescents profiter de ses infrastructures et services (lieux d'accueil et de loisirs, travailleurs sociaux hors-mur, centres aérés, unités d'assistance personnelle (UAP)¹, ludothèques, etc²). Victime du succès de ses activités, la FASE se retrouve aujourd'hui débordée et tant le personnel que le conseil de fondation peinent à faire face.

La pétition qui nous occupe ici, si elle a été déposée par le personnel de la FASE, est soutenue, sur bien des points, par la direction et le conseil de fondation³. En effet, lors de l'audition de la FASE, représentée par M. Alain-

¹ Infos sur : http://www.fase-web.ch/ftp/actualites/2008/UAP_dossier_de_Presse_17juin2008/UAP_dossier_de_Presse_17juin2008.pdf

² Toutes les activités par communes sur : <http://www.fase-web.ch/ftp/Activites/actionsCommunes/Liste-Centres-TSHM-Communes2.pdf>

³ Pour rappel, les invites de la pétition adressées à l'Etat et aux Communes demandent :

- un subventionnement annuel intégral, par l'Etat et les Communes, des postes budgétés, y compris les mécanismes salariaux, ainsi que des autres droits découlant de la CCT ;
- la compensation intégrale du déficit lié aux mancos de subventionnement des années antérieures et qui oblige encore aujourd'hui la FASE à tailler dans les prestations ;
- afin de pouvoir répondre aux besoins de la population et remplir notre mandat, une augmentation des effectifs en rapport avec l'augmentation de la population, sur la base 2005 (Centres), 2006 (secrétaires et comptables) et 2007 (TSHM et moniteurs), correspondant aux postes supplémentaires (par rapport aux effectifs 2008) suivants : 10.8 postes d'animateurs-trices CL, 3.8 postes TSHM, 5.5 postes moniteurs-trices CL, 6.5 postes moniteurs-trices TSHM, et 4.5 postes secrétaires

Dominique Mauris, président du conseil de fondation, et M. Claude Dupanloup, secrétaire général, la commission a pu entendre qu'effectivement, la FASE subit des difficultés financières.

Emboitant le pas des pétitionnaires, M. Mauris a ainsi évoqué le déficit de 700 000 F de la FASE. M. Dupanloup a déclaré que le déficit « *représente un handicap important, lequel ne peut pas être résolu puisque la fondation ne possède pas de fonds de dotation* » et que « *sur le budget global de 40 millions, la FASE enregistre un déficit de 200 000.- à 300 000.- par année* »⁴.

Quant au respect des conditions de la convention collective de travail, M. Mauris a expliqué qu'il n'est en l'état pas possible de payer les mécanismes salariaux sans creuser le déficit.

M. Dupanloup a affirmé que les besoins évoqués par les pétitionnaires étaient légitimes « *notamment en raison des besoins nouveaux qui se dessinent à l'égard des projets d'urbanisation. Il pense qu'il faudrait une vingtaine de postes supplémentaires dans la perspective 2014.* »⁵.

Les conséquences de ces difficultés financières ont été, entre autres, la réduction des horaires d'ouverture de certains centres et un bricolage au niveau des ressources humaines en retardant les nouveaux engagements.

Conclusion de la minorité

La minorité s'inquiète du peu de considération que la majorité a porté aux problèmes rencontrés par la FASE. En effet, en votant en faveur du dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil, la majorité se contente de prendre acte du problème sans chercher des solutions.

La minorité se montre cependant très attentive aux divers signaux d'alarme. Ainsi, non seulement la FASE n'arrive plus à faire face à la demande aujourd'hui, mais, de l'avis de M. Mauris, les niches de précarité sont plus importantes qu'auparavant, et les jeunes sont de plus en plus en demande de suivi.

Sachant, en outre, que plusieurs nouveaux quartiers sont en construction et que ces derniers vont avoir besoin de lieux d'accueil pour la jeunesse, il

et comptables, soit 31 postes supplémentaires pour le total de ces fonctions (à ajouter à la base des postes 2008) ;

– *une dotation de fonds propres de la FASE nécessaire et suffisante pour lui donner une assise financière et une marge de pilotage ;*

⁴ PV 30 23 août 2010

⁵ PV 30 23 août 2010

devient urgent de prendre sérieusement le problème en considération et la minorité espère vivement que la subvention à la FASE sera adaptée en conséquence.

La minorité salue bien entendu le projet de nouvelle gouvernance mis en place par la FASE, projet qui nécessitera l'ouverture de postes de coordination voués à mieux gérer cette immense structure composée d'environ 700 collaborateurs. Toutefois, la minorité estime que des postes de cadres ne résoudront pas les besoins en postes de terrain, outils essentiels à la cohésion sociale.

Enfin, la minorité estime qu'il est urgent que l'Etat et les communes se penchent d'une part sur le problème du déficit constant et croissant de la FASE – déficit qui finira inévitablement par produire des conséquences sur le personnel, d'un point de vue du respect des conditions de la CCT, voire engendrera des licenciements – d'autre part, sur la problématique des fonds propres dont ne dispose pas aujourd'hui la FASE, lui empêchant ainsi toute marge de manœuvre en termes de pilotage de ses activités.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous attendons une réponse du Conseil d'Etat, nous invitons la majorité parlementaire, qui a exprimé un avis contraire lors des discussions en commission, à reconsidérer sa position au moment du vote en séance plénière et à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.